



Communiqué de presse

date 2021

Résultats du concours CNSA Lieux de vie collectifs et autonomie 2021

Du lieu de vie au lieu d'échanges. Pour les lauréats du concours d'idées CNSA Lieux de vie collectifs & autonomie 2021, la place des personnes en situation de handicap psychique est naturellement au cœur de la cité.

« Des grands ensembles au vivre ensemble », un projet imaginé pour le quartier du Grand Parc à Bordeaux, a été récompensé par le jury du concours d'idées CNSA *Lieux de vie collectifs & autonomie* 2021, présidé par l'architecte Michel Seban. Conçu par une équipe alliant des compétences d'architecture, de médecine et de psychologie, le projet a pour ambition de ménager une pleine place aux personnes en situation de handicap psychique dans la cité, mettant en valeur la double compétence des personnes elles-mêmes et du quartier qui les accueille.

L'édition 2021 du concours d'idées Lieux de vie collectifs & autonomie organisé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, avec la collaboration de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et avec le soutien du Comité national coordination action handicap (CCAH), invitait une nouvelle fois les étudiants en architecture à imaginer des lieux de vie collectifs innovants pour les personnes handicapées. Avec ce concours, la CNSA anime une réflexion sur l'adaptation de l'habitat des publics fragilisés par l'âge ou le handicap. Le jury a récompensé deux projets construits autour d'une thématique commune : l'insertion dans la cité des personnes en situation de handicap.

« Des grands ensembles au vivre ensemble », un projet récompensé pour son ouverture sur la cité et son approche pluridisciplinaire

Avec « Des grands ensembles au vivre ensemble », Paul de Cathelineau, Alexandra De Sousa Dantas et Sixtine Boutillier Berenger, respectivement étudiants en architecture à l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, en médecine à l'université Paris Sorbonne et en psychologie à l'université de Tours, s'attachent à faire de l'accueil de la différence une ressource pour un quartier d'ores et déjà engagé dans son renouvellement urbain.

La structure est implantée sur une parcelle située à l'entrée du quartier social du Grand Parc ; quartier qui compte 70% du parc de logements sociaux de Bordeaux. Avec ce choix, le trio s'attache non seulement à donner une visibilité au handicap en milieu urbain, mais également à promouvoir un quartier singulier issu de

la politique de construction d'après-guerre et dont la rénovation en cours repose sur les trois piliers environnentaux, économiques et de solidarité qui caractérisent le développement durable.

Le projet s'articule autour d'un programme mixte associant logements – de tailles différentes pour s'adapter au projet de vie de chacun -, ateliers créatifs, espaces collectifs, de coworking et de soins, cellules d'habitat éphémères pour accueillir les familles ou les invités.

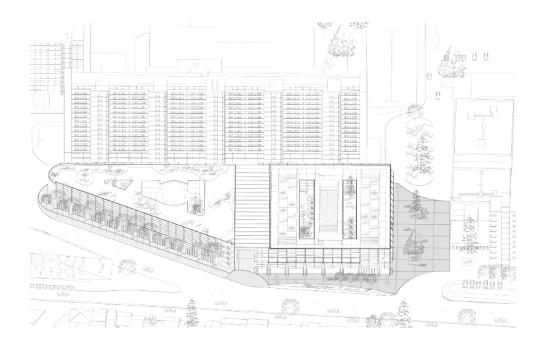
Des jardins thérapeutiques encouragent les résidents à investir complètement les espaces communs tout en préservant leur intimité. Au rez-de-chaussée, les échanges avec le quartier sont assurés grâce à une halle de découverte des métiers de l'art et de l'artisanat. Les Bordelais peuvent y acheter les créations des résidents.





L'équipe a imaginé un projet évolutif dans le temps. Le parking attenant à la structure constitue ainsi une réserve foncière pour anticiper l'extension de l'établissement.

Le jury a salué la réunion de compétences transverses des étudiants. Cette association a permis de considérer le champ des possibles pour les personnes et d'imaginer en même temps le chez-soi et le vivre ensemble dans un véritable lieu-ressources pour ses habitants et l'ensemble de la ville.



Mention spéciale pour « Le havre potager » en soutien d'un co-développement des personnes et d'une agglomération mahoraise rattachée à Mamoudzou

Grâce au projet « Le havre potager », Adriana Filain et Oriane Pigeon remportent la mention spéciale dotée de 5 000 euros par le CCAH. Les deux étudiantes de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Versailles proposent d'implanter une structure pour personnes handicapées psychiques sur une friche située à proximité du bidonville de Kawéni, à Mayotte.



Outre les habitations des personnes en situation de handicap psychique, le projet prévoit de nombreux espaces collectifs ouverts aux résidents mais également aux personnes extérieures à la structure pour se rencontrer, échanger et travailler ensemble. Une surface de 9 700 m2, soit environ 30% de la surface totale sur laquelle s'insère le projet, est réservée à la culture. Grâce à l'implantation d'un marché couvert, chacun peut y vendre ses fruits et légumes. Une manière de valoriser le travail des personnes en situation de handicap. Des espaces de soins et d'activités sont également prévus sur le site (médecins, kinésithérapeutes, salle de prière, salle de balnéothérapie, salle de sport, salle de réception pour les familles des résidents...). Le projet

repose sur une idée forte saluée par le jury : offrir une structure d'accueil qui crée de l'usage local et une dynamique d'échanges, apportant une réponse pertinente pour le territoire.



L'édition 2022 du concours d'idées CNSA Lieux de vie collectifs & autonomie sera lancée à l'automne. À cette occasion, les étudiants seront invités à concevoir la maison de retraite de demain.

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale depuis le 1^{er} janvier 2021. Elle devient ainsi le pendant de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d'allocations familiales. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites <u>www.pour-lespersonnes-agees.gouv.fr</u> et <u>www.monparcourshandicap.gouv.fr</u>. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2021, la CNSA consacre plus de 31 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

À propos du Comité national coordination action handicap - CCAH

Le Comité national coordination action handicap agit pour l'ensemble de ses membres, groupes de protection sociale, acteurs mutualistes, entreprises et associations nationales du handicap. Le CCAH mutualise les acteurs, les expertises et les moyens financiers au service d'actions concrètes pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées.

En savoir plus : www.ccah.fr

Contact presse

Aurore Anotin – CNSA Tél.: 01 53 91 21 75

aurore.anotin@cnsa.fr

Soutenu par



Avec le soutien de

